

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Band: 26 (1979)
Heft: 5

Artikel: L'association d'instructeurs romands de protection civile communique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'association d'instructeurs romands de protection civile

communiqué

A l'avenir, c'est sous cette rubrique que des informations de l'AIRPC vous seront transmises.

Voilà enfin la possibilité qui nous est offerte de faire notre entrée dans la grande famille représentée par la protection civile. Cette fois la chose est officielle: «il existe une association d'instructeurs romands de protection civile».

Mais qui est-elle, cette association?

Elle regroupe actuellement 160 instructeurs issus de tous les services de la protection civile, représentant toute la Suisse romande et même au-delà.

Il est nécessaire de faire un retour en arrière et se reporter en 1970 où tout a commencé:

Dans certains cours de protection civile à Bernex/GE, l'idée était venue de créer un lien entre instructeurs au niveau de la Romandie. Cette idée prit forme et en 1971, lors d'une reprise de contact, une «journée-détente» fut organisée. Elle se déroula en Valais au mois de mars 1972, dans une ambiance du tonnerre et dans la bonne humeur, entre Sion la capitale et Visperterminen, avec des souvenirs de l'endroit, eu égard au menu à la valaisanne arrosé bien sûre par la spécialité du coin, le «Heida»!

Dès cette date mémorable, plus de doutes n'étaient possibles, il fallait agir. «Sitôt dit – sitôt fait». De mars 1972 à février 1974, une délégation de fondation regroupant des représentants des cantons romands et de l'OFPC s'est réunie à Lausanne, Courtepin, Sion, en vue de concrétiser cette idée et de créer des statuts en bonne forme, dont voici de larges extraits;

Je cite:

But:

– L'association a pour but

- a) de grouper les instructeurs *professionnels ou non*, de créer entre eux des liens de camaraderie;

- b) de parfaire leur formation, de développer leurs connaissances;
 - c) de représenter, dans toutes les manifestations et au sein des organisations, l'association d'instructeurs de protection civile
- L'association est neutre sur les plans politique et confessionnel.

Siège:

- L'association a son siège au domicile du président.

Admissions:

- Peuvent être admis membres de l'association:

- a) actifs – Les instructeurs *professionnels ou non* qui exercent ou qui ont exercé une activité dans la protection civile.
 - b) passifs – Toutes personnes qui manifestent un intérêt envers l'association.
- Les demandes d'admission doivent se faire par écrit et parvenir au comité de l'association.

Finances de l'association:

Les ressources de l'association sont:

- a) la cotisation annuelle
- b) la cotisation des membres passifs
- c) les dons, le produit de manifestations diverses.

Cotisations:

- Les cotisations sont fixées au début de chaque exercice par l'assemblée générale.

Fin de citation.

La fondation de l'association d'instructeurs romands de protection civile a eu lieu le 27 avril 1974, devant une centaine de personnes, à Bernex/GE où le centre d'instruction avait aimablement été mis à notre disposition pour la circonstance. Monsieur Roger Pelletier, chef de l'instruction du canton et république de Genève, fut élu en qualité de premier président de l'AIRPC et un comité de 11 membres fut constitué.

Dès lors, nos rencontres et manifestations ont été nombreuses. Mis à part les séances de comité, de la commission technique et les assemblées générales, toujours suivies de visites intéressantes, les rencontres suivantes ont eu lieu:

Octobre 1975

- Journée technique (perfectionnement protection civile), au centre régional d'instruction de Tramelan/BE

Juillet 1976

- Participation à la marche commémorative de Berne à Morat (34 km)

Novembre 1976

- Conférence de Monsieur J. Piccard, océanographe, au centre cantonal d'instruction de Sugiez/FR

Décembre 1977

- Journée technique «Le service de renseignements dans la protection civile», au bâtiment des cours de l'OFPC à Berne

Septembre 1978

- Journée technique «Présentation et démonstration du train d'extinction et de sauvetage des CFF» à Yverdon

Septembre 1979

- En préparation: un cours de perfectionnement de 2 jours, prévu au centre d'instruction du canton du Valais, à Sierre.

Par ce tour d'horizon, la commission technique de l'AIRPC a voulu vous faire connaître d'un peu plus près notre association et ses activités. Encore quelques mots!

Les cotisations sont fixées à Fr. 20.- par année. Les instructeurs qui ont de l'intérêt à notre activité sont les bienvenus. Ils peuvent dès aujourd'hui, demander leur admission auprès de notre président actuel.

Adresse: Monsieur Jean Rügger, rue Ed.-Vaucher 55, 1211 Genève 28.

Notre dernière assemblée générale s'est tenue au CRIE (Centre régional d'instruction Est vaudois de la protection civile) à Villeneuve. Afin de faire le point sur la situation actuelle de l'AIRPC, notre prochaine information lui sera consacrée.

Commission technique
AIRPC/A. M.